



# DOCUMENT RÉSUMÉ DU BUDGET 2024

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

Ce document est préparé à titre d'outil de lecture et de compréhension du budget municipal dans ses grandes lignes. Il se veut le reflet des principales décisions prises par le conseil municipal pour l'année à venir en matière de finances, mais aussi des investissements et des projets prévus notamment à la politique familiale, au plan stratégique et au programme triennal d'immobilisation (PTI).

Le budget 2024, présenté dans les pages qui suivent, a été adopté le 19 décembre 2023 lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal. La préparation du budget découle d'un processus de longue haleine, rigoureux, impliquant plusieurs acteurs et professionnels afin d'en arriver à une prévision finale, qui se veut le reflet de la volonté d'action du conseil municipal, en respect de la capacité de payer des citoyens qui composent sa communauté.

Il comporte quatre grandes sections :

1. Les activités de fonctionnement et d'affectation
2. Le processus d'équilibre budgétaire
3. Les activités d'investissement
4. Les données de fiscalité (taxation et tarification)

### 1. LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'AFFECTION

Cette section du budget présente les revenus et les charges qui permettent à la municipalité d'exercer ses activités au quotidien et de rendre les services municipaux aux citoyens.

REVENUS	2024	Écart	2023
Taxes foncières	2 526 141 \$	184 465	2 341 676 \$
Taxes spéciales	217 535 \$	11 058	76 027 \$
Taxes de secteur	491 898 \$	183 447	438 901 \$
Tarifs de services	256 560 \$	6 936	249 624 \$
Droits mutation	75 000 \$	-	75 000 \$
Tenant lieu de taxes	8 000 \$	-	8 000 \$
Services rendus	80 245 \$	10 000	70 245 \$
Transferts	8 325 578 \$	5 166 042	3 159 536 \$
Autres	235 243 \$	(163 263)	398 506 \$
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>12 216 200 \$</b>	<b>5 398 685</b>	<b>6 817 515 \$</b>

Les écarts de taxes et de tarifs de services seront traités dans la dernière section de ce document. Les taxes spéciales permettent de financer ou rembourser des dépenses pour des projets spécifiques. À compter de 2024, une nouvelle taxe spéciale sera prélevée annuellement afin de contribuer au fonds d'immobilisation des pompiers, découlant de la décision de maintenir le service dans la municipalité.

Au niveau des transferts, la municipalité est admissible à diverses subventions pour le projet d'aménagement de nouveaux puits et celui de reconstruction du centre communautaire, incluant la bibliothèque et le bureau municipal. Finalement, pour les autres sources de revenus, le conseil a choisi de faire une prévision conservatrice au niveau des revenus de la carrière, considérant que cette source de financement varie considérablement d'une année à l'autre.

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2024</b>	<b>Écart</b>	<b>2023</b>
Administration générale	821 480 \$	1 843	819 637 \$
Sécurité publique	830 680 \$	86 515	744 165 \$
Transport	1 098 628 \$	(76 838)	1 175 466 \$
Hygiène du milieu	657 952 \$	77 486	580 466 \$
Santé et bien-être	5 080 \$	1 873	3 207 \$
Urbanisme et mise en valeur	316 896 \$	98 216	218 680 \$
Loisirs et culture	378 080 \$	7 776	370 304 \$
Frais de financement	277 291 \$	71 222	206 069 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>4 386 087 \$</b>	<b>268 093</b>	<b>4 117 994 \$</b>

Les écarts constatés se situent surtout au niveau de la sécurité publique, notamment en raison des quotes-parts à verser à la Sûreté du Québec et à la MRC des Jardins-de-Napierville qui augmentent le budget de plus de 35,000 \$.

Le conseil a tout de même réussi, grâce aux investissements des années précédentes, à prévoir une économie considérable au niveau du transport. Pour l'hygiène du milieu, plusieurs remplacements de pièces et travaux correctifs sont à prévoir, en plus de la quote-part à Compo Haut-Richelieu qui augmente.

Le conseil municipal a procédé à l'embauche d'un nouveau directeur général adjoint, dont le salaire est en partie assumé par le département d'urbanisme, en plus de l'ajout d'une provision de dépenses en services juridiques pour traiter les cas de non-conformités les plus complexes.

Finalement, la hausse du taux directeur et le refinancement de certains emprunts dans l'année à venir ont un impact incontrôlable sur les dépenses de frais de financement.

## **2. LE PROCESSUS D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE**

Conformément au *Code municipal du Québec*, la municipalité doit, avant le 31 décembre de l'année en cours, adopter un budget dans lequel les prévisions de revenus sont au moins égales aux prévisions de dépenses, soit atteindre un équilibre budgétaire.

Ainsi, il importe d'ajouter aux sections du budget de fonctionnement présentées dans la section précédente, les autres activités financières, dont le remboursement des dettes à long terme, les dépenses d'immobilisations et les éléments de la conciliation fiscale, ainsi que les affectations des surplus cumulés.

L'ajout de ces deux nouvelles sections permet de constater dans le tableau suivant, de quelle façon la municipalité entend en arriver à un équilibre net au terme de son exercice financier.

<b>REVENUS</b>	<b>2024</b>	<b>Écart</b>	<b>2023</b>
Taxes foncières	3 492 134 \$	385 906	3 106 228 \$
Tenant lieu de taxes	8 000 \$	-	8 000 \$
Services rendus	80 245 \$	10 000	70 245 \$
Autres recettes de sources locales	310 243 \$	(163 263)	473 506 \$
Transferts	8 325 578 \$	5 166 042	3 159 536 \$
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>12 216 200 \$</b>	<b>5 398 685</b>	<b>6 817 515 \$</b>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Administration générale	821 480 \$	1 843	819 637 \$
Sécurité publique	830 680 \$	86 515	744 165 \$
Transport	1 098 628 \$	(76 838)	1 175 466 \$
Hygiène du milieu	657 952 \$	77 486	580 466 \$
Santé et bien-être	5 080 \$	1 873	3 207 \$
Urbanisme et mise en valeur	313 595 \$	98 216	218 680 \$
Loisirs et culture	378 080 \$	7 776	370 304 \$
Frais de financement et autres frais financiers	277 291 \$	71 222	206 069 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>4 382 786 \$</b>	<b>268 093</b>	<b>4 117 994 \$</b>
<b>AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>			
Fonds de roulement et remboursement de dette	224 729 \$	25 929	198 800 \$
Immobilisations (moins les affectations de surplus)	11 025 667 \$	5 804 097	5 221 570 \$
Conciliation fiscale	(2 772 505) \$	(751 883)	(2 020 622) \$
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>8 477 891 \$</b>	<b>5 078 143</b>	<b>3 399 748 \$</b>
<b>AFFECTATIONS</b>			
Appropriation du surplus	644 478 \$	(55 749)	700 227 \$
<b>TOTAL DES AFFECTATIONS</b>	<b>644 478 \$</b>	<b>(55 749)</b>	<b>700 227 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>- \$</b>		<b>- \$</b>

### 3. LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) reflète les différents investissements à venir dans la municipalité en fonction des priorités définies par le conseil municipal par le biais d'outils tels que la politique familiale ou la planification stratégique.

Le PTI est revu annuellement, mais prévoit les projets à réaliser et les sommes à investir sur les trois années suivantes. Il montre aussi à partir de quelle(s) source(s) de financement ces projets pourront se concrétiser. Il s'agit d'un autre outil de planification, mais il n'est pas définitif et peut toujours être revu au besoin.

<b>PROJETS</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>FINANCEMENT</b>
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>				
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>				
Appareils respiratoires (APRIA)	105 859			Affectation fonds réservé
Équipement incendie	25 000	25 000	25 000	Affectation fonds réservé
Fonds de remplacement	130 000	130 000	130 000	Taxation spéciale
Mesures sécurité routière	100 000			Fonds général + PAFFSR
<b>TRANSPORT - VOIRIE</b>				
Machinerie et outillage	5 000	5 000	5 000	Fonds général
Réfection route Édouard VII	942 840			Financement par emprunt + Hydro-Québec
Réfection rang St-Philippe Nord + St-Marc	829 684			Subvention TECQ + Fonds de carrière
Réfection rang St-André + réparation de 17 ponceaux	43 394	1 458 238		Financement par emprunt
Pavage montée Gagnée	12 015			PPA-CE
Réfection rue du Moulin (130m)			31 900	Fonds général
Réfection de ponceaux route	19 431	180 537		Fonds général
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>				
Nouveaux puits (P2-P3)	5 768 550	2 915 571		Subvention PRIMEAU + règlement d'emprunt
Améliorations puits P1	75 688			FRR + taxe de secteur
Reprofilage de fossés	15 000			Fonds général
<b>AMÉNAGEMENT - URBANISME</b>				
Automobile d'inspection	3 301	3 301	8 635	Fonds général
<b>IMMEUBLES</b>				
Acquisition nouvel immeuble	500 000			Règlement d'emprunt
Nouveau centre communautaire + bureau municipal + bibliothèque	2 304 550	5 485 305	4 542 373	Subvention PRACIM + Fonds d'immobilisations
Réaménagement de la caserne	160 342	36 079	707 259	Subvention PRACIM + PRABAM + Fonds réservé
Nouveau garage de travaux publics			200 000	Fonds d'immobilisations
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>				
Aménagement de jeux d'eau		39 848	265 650	Subvention infrastructures sportives (PAFIRSPA)
Améliorations terrains sportifs	36 025	31 075		Subvention Desjardins + Commandites + Fonds général
Améliorations parcs	15 000			Fonds général
Fonds 200 <sup>e</sup> anniversaire	10 000	10 000	10 000	Fonds général
Sentier de randonnée	83 990			Subvention du PAFIRSA
<b>Total d'investissement</b>	<b>11 185 669 \$</b>	<b>10 319 954 \$</b>	<b>5 925 818 \$</b>	<b>27 431 440 \$</b>
<b>Subventions estimées</b>	<b>9 384 758 \$</b>	<b>8 519 923 \$</b>	<b>2 938 327 \$</b>	<b>20 843 009 \$</b>
<b>TOTAL À DÉBOURSER</b>	<b>1 800 910 \$</b>	<b>1 800 031 \$</b>	<b>2 987 491 \$</b>	<b>6 588 432 \$</b>

#### 4. LES DONNÉES DE FISCALITÉ (TAXATION ET TARIFICATION)

	2024	2023
<b>TAXE SUR LA VALEUR FONCIÈRE - TAUX PAR 100 \$ D'ÉVALUATION</b>		
Résidentiel	0.5531	0.5370
Agricole	0.5182	0.4685
Immeubles non résidentiels	0.9027	0.8764
Terrains vagues	1.0739	1.0426
Taxe spéciale à l'ensemble	0.0191	0.0170

<b>TARIFICATION GÉNÉRALE - COÛT PAR UNITÉ</b>		
Collecte des matières résiduelles	381 \$	368 \$
Redevances sur recyclage	(93) \$	(85) \$
Total coût par unité	288 \$	283 \$
Contribution fonds pompiers	125 \$	-
Contribution additionnelle au fonds pompiers pour les usages non résidentiel	60 \$	-
Total coût par unité non résidentiel	185 \$	-

#### **TAXES DE SECTEURS**

<b>TAXE SUR LA SUPERFICIE - TAUX PAR 1 MÈTRE CARRÉ</b>		
Secteur Landry - infrastructures	0.506720	0.498660
Secteur Landry - entretien	0.374370	0.223410
Périmètre urbain - infrastructures promoteurs	1.2294771	1.319547

<b>TAXE AU FRONTAGE - TAUX PAR 1 MÈTRE LINÉAIRE</b>		
Périmètre urbain – infras. égout	8.38	7.27
Périmètre urbain – infras. aqueduc	5.55	4.81
Périmètre urbain - prolongement principal	18.65	18.65

<b>TARIFICATION SECTEUR - COÛT PAR UNITÉ</b>		
Périmètre urbain - entretien	412 \$	358 \$

La municipalité limite cette année la hausse du taux de taxes à 3 % pour les secteurs résidentiels, non-résidentiels et pour les terrains vagues. Toutefois, afin de répondre au nouvel engagement pris par le conseil pour la conservation du service de sécurité incendie, un nouveau tarif à la porte sera ajouté sur le compte de taxe. Ce tarif est fixé à 125 \$ par unité résidentiel, avec un frais additionnel de 60 \$ pour les unités commerciales, agricoles et industrielles. Ainsi, le tarif total pour les unités non résidentielles ou avec un usage supplémentaire sera de 185 \$. Ce montant permettra de financer le fonds d'immobilisations du service de sécurité incendie afin de prévoir les travaux de réfection de la caserne et le remplacement des véhicules au terme de leur cycle de vie.

À titre d'exemple, voici un compte de taxes moyen pour une maison située dans le secteur du périmètre urbain desservi par les services d'aqueduc et d'égouts.

	<b>2024</b>	<b>2023</b>	
<b>VALEUR AU RÔLE</b>	500 000 \$	500 000 \$	<b>Variation</b>
TAXES FONCIÈRES	2765.50	2685.00	3 %
TAXE SPÉCIALE	95.50	85.00	12.35 %
TAXE SECTEUR	727.15	646.60	12.14 %
ORDURES FIXE	288.00	283.02	1.85%
FONDS INCENDIE FIXE	125.00	0	100 %
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>4 001.42 \$</b>	<b>3 699.62 \$</b>	

On constate que la hausse importante du compte de taxes provient de l'ajout du nouveau tarif fixe pour le fonds d'immobilisations incendie.

Autrement, les taxes de secteur servent à rembourser les emprunts engagés pour la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égout et pour couvrir les frais d'entretien annuel de ces installations. Dans la prochaine année, la municipalité devra procéder à la vidange des boues au bassin des étangs aérés du secteur Landry, ce qui explique une affectation et donc, une certaine hausse dans ce secteur.

Du côté du périmètre urbain, suivant le refus de la CPTAQ pour l'exploitation des nouveaux puits P2 et P3, le conseil tente de trouver des solutions afin de palier à la pénurie d'eaux à partir des installations actuelles. Des travaux sont donc prévus au niveau du puits P1 et du piézomètre JM-3, lesquels pourront tout de même bénéficier d'une subvention de la MRC des Jardins-de-Napierville. La recherche en eau se poursuit pour une solution permanente.

Veillez prendre note que les taxes seront perçues en quatre versements aux dates suivantes :

1 <sup>er</sup> versement	7 mars 2024*
2 <sup>e</sup> versement	2 mai 2024
3 <sup>e</sup> versement	4 juillet 2024
4 <sup>e</sup> versement	5 septembre 2024

\*Cette date n'est pas définitive puisqu'elle doit correspondre au 30<sup>e</sup> jour suivant l'expédition des comptes de taxes. Elle sera confirmée dans l'envoi.

En terminant, nous tenons à vous remercier de votre confiance, puisque le conseil a dû, cette année, faire des choix difficiles au niveau des finances et nous sommes conscients qu'elles auront des impacts sur chacun d'entre nous. Toutefois, nous prenons ces décisions afin de prévoir un avenir meilleur et cela commence par établir des fondations solides et prospères pour les générations futures. En espérant que vous comprendrez notre vision et appréciez les projets à venir dans notre belle municipalité.

Votre conseil municipal

Rapport imprimé et distribué à chaque porte du territoire le jeudi 21 décembre 2023 conformément au Règlement obligeant le dépôt et la publication d'un document explicatif du budget municipal (F-2.1, r.5) et basé sur les informations présentées lors de la séance extraordinaire d'adoption du budget tenue le 19 décembre 2023.